

PAC 2021

ZÉRO PAPIER

Pourquoi télédéclarer ?

La télédéclaration est obligatoire depuis 2016. TéléPac est une démarche qui sécurise la demande d'aide et permet de mieux visualiser le RPG à déclarer.

COMMENT M'INFORMER SUR TÉLÉPAC ?

* EN CONSULTANT LE SITE TÉLÉPAC
Onglet formulaire et notices 2021

* EN APPELANT L'Accueil PAC
06 82 85 34 61 ou 06 82 85 21 38
De 09 h à 12 h et de 14 h à 17 h



Direction Départementale
Des Territoires
17, quai de l'Abbé Grégoire
41012 BLOIS CEDEX

CHANGEMENT DE SITE en MAI

Direction Départementale des Territoires

**31 Mail Pierre Charlot
41000 BLOIS**



DU 1^{er} AVRIL AU 17 MAI 2021



PRÉFET DE
LOIR-ET-CHER

Au regard de la situation sanitaire exceptionnelle...
Du déménagement de la DDT courant mai...
Les organismes de service et la DDT adaptent leur organisation...

Où puis-je me faire aider ?

Munissez-vous
d'une pièce d'identité

Aupres D'UN ORGANISME HABILITE (voir liste et coordonnées au verso)
Ou AVEC L'ASSISTANCE DES AGENTS DE LA DDT

BLOIS sur site

Direction Départementale des Territoires – 17, quai de l'Abbé Grégoire

Du 1^{er} au 30 avril 2021 * sur rendez vous exclusivement

4 exploitants par créneaux de 1 h 30 MAXI

(1^{er} créneau de 8 h 00 à 9 h 30, dernier de 16 h 30 à 18 h 00, suivant couvre feu)

Jusqu'au 30 avril, assistance réservée en priorité

Aux déclarants DDT 2019 / 2020 et primo-déclarants 2021)

Accueil d'une seule personne pour une exploitation agricole donnée
(si possible, préparer à domicile sa télédéclaration, cultures...).

Présenter une pièce d'identité à l'accueil PAC (celle du responsable de l'exploitation),
disposer de son mot de passe personnel (ou de la lettre portant le code telepac),

Se munir d'un masque et de son propre stylo....

Du 1^{er} mai au 17 mai 2021* téléphonique uniquement
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

*** du lundi au vendredi (sauf jours fériés)**

Vous êtes un nouvel exploitant et/ou des modifications sont intervenues dans votre exploitation :

- Utilisez les formulaires "**Formulaire de demande d'un numéro pacage**" et/ou "**Formulaire de déclaration des modifications intervenues au sein de l'exploitation**" disponibles dans TELEPAC

- **Transmettez ces formulaires signés, paraphés, et accompagnés des pièces justificatives avant le 07 mai 2021 à la DDT du Loir-et-Cher.**



Si vous êtes malade, ne vous déplacez pas !

**Si vous avez déjà pris rendez-vous ou vous souhaitez en avoir un, Appelez-nous et nous vous recevrons passé le délai de 15 jours.
Merci de nous aider à protéger les usagers et les agents !**

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

Les organismes habilités pour vous aider à télédéclarer :

AGRIAL - Coopérative Agricole à capital variable

Prestation : Assistance pour la constitution et la validation du dossier PAC 2021 et/ou Accepte les **délégations de signatures** pour la télédéclaration intégrale du dossier PAC 2021

Adresse : 4 rue des des Roquemonts – CS 35051 – 14050 CAEN CEDEX 4

Contact : M. Jean-Pierre BOISNARD - Tél : 06 30 25 90 81 et/ou 02 31 45 42 66

Mail : jp.boisnard@agrial.com



AS CENTRE LOIRE – Association de Gestion et de Comptabilité

Prestation : Assistance pour la constitution et la validation du dossier PAC

Adresse : 11-13-15, rue Louis Joseph Philippe 41018 BLOIS

Contact : Mme Isabelle MATHIEU - Tél : 02 54 46 22 11

Mail : isabelle.mathieu@agricvl.fr



CHAMBRE D'AGRICULTURE DU LOIR-ET-CHER

Prestation : Assistance pour la constitution et la validation du dossier PAC

Adresse : 11-13-15, rue Louis Joseph Philippe 41018 BLOIS

Contact : M. Philippe DEBARRE – Tél : 02 54 55 20 20 ou 07 62 01 02 07

Mail : philippe.debarre@loir-et-cher.chambagri.fr



CERFRANCE Val-de-Loire – Association de Gestion et de Comptabilité

Prestation : Assistance pour la constitution et la validation du dossier PAC 2021 et/ou Accepte les **délégations de signatures** pour la télédéclaration intégrale du dossier PAC 2021

Adresse : 8 rue Pasteur – 41260 LA CHAUSSÉE SAINT VICTOR

Contact : M. Alexis CARRAZ – Tél : 06 70 40 98 61

Mail : acarraz@valde Loire.cerfrance.fr



FNSEA 41 – Fédération Départementale des Syndicats d'exploitants Agricoles

Prestation : Assistance pour la constitution et la validation du dossier PAC

Adresse : 11-13-15, rue Louis Joseph Philippe – CS 41808 - 41018 BLOIS CEDEX

Contact : Accueil - Tél : 02 54 78 51 20

Mail : fnsea41@agricvl.fr



SA PISSIER

Prestation : Assistance pour la constitution et la validation du dossier PAC

Adresse : 1 rue de la haie de pré Ouzouer-le-Marché 41240 BEAUCE LA ROMAINE

Contact : Mme Héloïse JACQUET – Tél : 06 67 51 41 37

Mail : h.jacquet@pissier.fr



Pour télédéclarer :

- Munissez-vous de votre N°de PACAGE
- et de votre **mot de passe personnel**

- Saisissez-les en page d'accueil TELEPAC

Si vous vous connectez pour la première fois Ou si vous avez perdu votre mot de passe :

- Cliquez sur "créer compte ou mot de passe perdu"
- Saisissez les informations demandées et validez

Votre compte TELEPAC est maintenant ouvert !

Transfert de droit à paiement de base (DPB) :

- Si votre exploitation a changé de PACAGE
- Si votre exploitation s'est agrandie



Avez-vous pensé au transfert de DPB ?

Vérifiez votre situation dans TELEPAC
(Formulaires et Notices 2021)

et transmettez vos clauses et justificatifs

jusqu'au **15 mai inclus** à la DDT

Contact DPB : 02 54 55 75 19

ATTENTION !

- * Protection des **haies, bosquets, mares**
- * Suivi des **couverts herbacés (jachères, prairies)**
- * Soyez **vigilants aux alertes** lors de votre **télédéclaration**

Assistance technique et informatique
Telepac (appel gratuit) **0800 221 371**